

Province de Québec
Municipalité de Chartierville

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la municipalité de Chartierville le lundi 8 avril 2024 à la salle communautaire de la municipalité de Chartierville, sous la présidence du maire Denis Dion.

1. Ouverture de la séance :

Le maire M. Denis Dion constate le quorum et ouvre la séance à 19 h.

Sont présents :

Mme Joane Dubé, conseillère poste #1
M. Simon Lafrenière, conseiller poste #2
M. Jean Bellehumeur, conseiller poste #3
M. Frédéric Landry, conseiller poste #4
M. Claude Sévigny, conseiller poste #5
Mme Lise Bellehumeur, conseillère poste #6

La directrice générale et greffière-trésorière, Mme Paméla Blais, est aussi présente.

2. Adoption de l'ordre du jour :

24-4058

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par Mme Joane Dubé et résolu à l'unanimité, d'adopter l'ordre du jour tel que présenté :

1. Ouverture de la séance.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Période de questions portant seulement sur les sujets au présent ordre du jour.
4. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.
5. Adoption des revenus & dépenses.
6. Rapport du Maire.
7. Rapport des comités *ad hoc*.
8. Informations, correspondance & demandes diverses :
 - 8.1. Résolution – Mandat site web Vélos Eldorado
 - 8.2. Résolution – Abat poussière 2024
 - 8.3. Résolution – Modifications servitude perpétuelle – Borne sèche
 - 8.4. Résolution – Autorisation processus d'appel d'offres ascenseur
 - 8.5. Résolution – Autorisation processus d'appel d'offres entretien des chemins d'hiver
 - 8.6. Résolution – Collecte des gros rebuts
 - 8.7. Résolution – Nomination CCU
 - 8.8. Résolution – Dérogation mineure – lotissement de l'église/cimetière
 - 8.9. Résolution – Appui financier Place aux jeunes
 - 8.10. Résolution – FRR 2 – Ameublement
 - 8.11. Résolution – Budget activité lancement de la politique MADA et familles
 - 8.12. Résolution – Location de salle gratuite et publication – Projet Janis Lavoie
 - 8.13. Résolution – Balayage des rues et des ponts municipaux
 - 8.14. Résolution – Répartition budget loisirs
9. Période de questions.
10. Affaires nouvelles.
11. Levée de l'assemblée.

3. Période de questions portant uniquement sur les sujets au présent ordre du jour

Aucune question n'est posée.

4. Adoption du procès-verbal :

24-4059

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 4 mars 2024.

5. Adoption des revenus & dépenses :

24-4060

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par M. Frédéric Landry et résolu à l'unanimité d'adopter les revenus et dépenses, tels que décrits à la liste des autorisations de paiement pour la période du 1^{er} au 31 mars 2024 pour un total des dépenses d'une somme de 123 428,05 \$ et un total des revenus d'une somme de 225 793,76 \$.

6. Rapport du Maire :

Le maire Denis Dion donne de l'information concernant la nouvelle entreprise Éco Entreprise Québec (EEQ) et ses pouvoirs et fonctions qui impactent notre système de collecte des matières recyclables.

7. Rapport des comités ad hoc :

M. Frédéric Landry fait un retour sur sa présentation de l'éclipse solaire du 8 avril ainsi que sur la rencontre pour la Brigade d'accueil du Haut-Saint-François tenue à Saint-Adolphe.

M. Claude Sévigny informe que le nouveau sentier de la boucle des Sentiers Frontaliers au chemin Brise Culotte sera signalisé dès que les sentiers seront secs.

Mme Joane Dubé annonce le lancement de la politique Municipalité Amie des Aînés (MADA) et familles de Chartierville le 4 mai prochain ainsi que l'obtention d'une aide financière d'un montant de 100 000 \$ du Programme d'infrastructures municipales pour les aînés (PRIMA) pour un projet d'installation d'ascenseur au centre communautaire. De plus Mme Dubé informe qu'elle a assisté à la Table des aînées de l'Estrie.

Mme Lise Bellehumeur informe que le nouveau comité des loisirs de Chartierville s'est réuni pour compléter la programmation des activités 2024.

M. Simon Lafrenière informe que la niveleuse débutera ses passages dans les rangs et que les travaux de voirie seront bientôt déterminés.

M. Jean Bellehumeur donne de l'information sur le projet Vélos Eldorado et confirme l'ouverture des pistes de la phase 1 au printemps. De plus, M. Bellehumeur réitère que la construction des pistes des prochaines phases du projet Vélos Eldorado sera confirmée que si la municipalité obtient l'ensemble des aides financières demandées.

8. Informations, correspondances et demandes diverses :

24-4061

8.1. Résolution – Mandat site web Vélos Eldorado

Attendu que le conseil municipal de Chartierville souhaite bonifier le rayonnement des pistes de vélos de montagne Vélos Eldorado de Chartierville;

Attendu que le conseil municipal de Chartierville juge opportun d'ajouter un site web pour la publicité des pistes de vélos de montagne Vélos Eldorado;

Attendu qu'une aide financière est confirmée pour l'élaboration/achat d'un site web pour le projet Vélos Eldorado;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par M. Claude Sévigny

D'accepter l'offre de service de Geneviève Bellehumeur graphiste pour l'élaboration et la programmation du site web pour Vélos Eldorado au montant de 7 140 \$ taxes en sus.

Adopté à la majorité

M. Jean Bellehumeur et Mme Lise Bellehumeur s'abstiennent pour conflits d'intérêts dus aux liens familiaux.

24-4062

8.2. Résolution – Abat poussière 2024

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, appuyé par M. Jean Bellehumeur d'accepter le prix de l'abat poussière présenté par Groupe Somavrac au coût de 0.4470\$/litre taxes en sus.

Adopté à l'unanimité

24-4063

8.3. Résolution – Modifications servitude perpétuelle – Borne sèche

Attendu qu'un projet de servitude réelle et perpétuelle de puisage d'eau à un lac, de passage de conduites et d'installation d'une borne sèche présenté par Me Heidi Paquette notaire a déjà été adopté par le conseil municipal;

Attendu que le propriétaire actuel du fond souhaite y apporter des modifications;

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil municipal de Chartierville approuve le projet servitude réelle et perpétuelle de puisage d'eau à un lac, de passage de conduites et

d'installation d'une borne sèche tel que présenté par Me Heidi Paquette notaire;

-Le conseil municipal de Chartierville approuve les modifications suivantes :

À l'article 7 b), préciser que le CESSIONNAIRE, doit demander l'accord du CÉDANT pour couper, émonder, détruire et enlever de quelque manière que ce soit et en tout temps, tous arbres, arbustes, branches et racines situés en dehors du fonds servant qui pourraient entraver ou nuire au fonctionnement, à la construction, à l'installation, à la réparation, au remplacement et à l'entretien de la borne d'incendie, des conduites et de ses accessoires :

À l'article 7 ajouter une la clause suivante : f) La présente servitude s'éteindra advenant que le Lac s'assèche. Les parties désirent préciser que le CÉDANT n'aura pas l'obligation de fournir une nouvelle source au CESSIONNAIRE.

- Le conseil de la municipalité de Chartierville mandate le maire, M Denis Dion et la directrice générale et greffière trésorière, Mme Pamela Blais à signer le dit contrat.

Adopté à l'unanimité

24-4064

8.4. Résolution – Autorisation processus d'appel d'offres ascenseur

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Joane Dubé d'autoriser la directrice générale à débiter le processus d'appel d'offres pour l'achat et l'installation d'une ascenseur au centre communautaire de Chartierville.

Adopté à l'unanimité

24-4065

8.5. Résolution – Autorisation processus d'appel d'offres entretien des chemins d'hiver

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Lise Bellehumeur d'autoriser la directrice générale à débiter le processus d'appel d'offres pour le contrat d'entretien des chemins d'hiver pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027.

Adopté à l'unanimité

24-4066

8.6. Résolution – Collecte des gros rebuts

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire de l'entente intermunicipale entre les Municipalités du Canton de Lingwick, du Canton de Hampden, La Patrie, Chartierville et la Ville de Scotstown pour les collectes des matières résiduelles;

Considérant que les cinq municipalités ont pris la décision d'offrir une seule collecte d'encombrants à leurs citoyens au printemps 2024;

Considérant qu'une demande d'offre de services a été demandée à l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc.;

Considérant que les municipalités ont accepté le prix offert et les dates suggérées;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le conseil municipal de la municipalité de Chartierville, accepte l'offre de services de l'entreprise S.D. Taylor Transport Inc., à la suite de l'acceptation des municipalités membres de l'entente intermunicipale;

Que le tarif demandé de 222 \$ de l'heure plus les taxes est accepté pour le service des collectes des encombrants prévues au printemps 2024;

Que les dates des collectes proposées sont les suivantes :

Au printemps 2024 :
Lingwick : 4 juin 2024
Scotstown : 6 juin 2024
Hampden : 10 juin 2024
Chartierville : 11 juin 2024
La Patrie : 13 juin 2024

Que les collectes doivent être effectuées entre 6 h et 15 h 30 du lundi au vendredi;

Que les encombrants devront être acheminés au centre de valorisation établi par la MRC à la fin de chaque jour de collecte;

Que les rapports des pesées transportées au site d'enfouissement Valoris devront être remis au bureau municipal de la Ville de Scotstown. Les rapports de pesée devront indiquer clairement le tonnage de chacune des municipalités;

Que le rapport du nombre d'heures pour chacune des municipalités devra être remis pour chacune des dates avec la facturation, constituant une pièce justificative obligatoire servant à autoriser le paiement;

Que tous changements de dates devront être acceptés par les deux parties.

Adopté à l'unanimité

24-4067

8.7. Résolution – Nomination CCU

Il est proposé par Mme Lise Bellehumeur, et appuyé par Mme Joane Dubé, que le conseil municipal de la municipalité de Chartierville nomme les citoyennes et citoyens suivants, ayant leur principal domicile à Chartierville (selon le bulletin de vote provincial), soient nommés au Comité consultatif d'urbanisme pour les sièges et mandats indiqués:

Siège 1 : un mandat de deux ans : Louis Lachance;
Siège 2 : un mandat d'un an : Richard Martin;
Siège 3 : un mandat de deux ans : Guy Turgeon;
Siège 4 : un mandat d'un an : vacant;
Siège 5 : un mandat de deux ans : Chantal Beaudoin.

Que le conseil municipal de la municipalité de Chartierville nomme les conseillers M. Jean Bellehumeur et M. Simon Lafrenière comme membre du Comité Consultatif d'Urbanisme, ainsi que la directrice générale et greffière trésorière comme secrétaire du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopté à l'unanimité

24-4068

8.8. Résolution – Dérogation mineure – lotissement de l'église/cimetière

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure demandée par Mme Suzanne Roy représentante de la Fabrique Saint-Joseph des Monts communauté de Chartierville a été déposée à l'égard de l'immeuble situé 23, rue Saint-Jean-Baptiste lot 5 403 957 ;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Joseph des Monts communauté de Chartierville a pris la décision de mettre fin aux activités de culte de l'église ;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à permettre la vente séparée d'un lot pour le bâtiment de l'église et d'un lot pour le cimetière ;

CONSIDÉRANT QUE l'emplacement des pierres tombales à proximité du bâtiment de l'église limite les possibilités pour le lotissement ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de division du lot d'origine serait, à certains égards, dérogoire au règlement municipal de zonage puisque :

- Le lot pour le bâtiment de l'église ne respecterait pas les normes minimales d'implantation quant aux marges de recule latérale du bâtiment (église) soit 3,4 mètres vs 5 mètres tel que le prévoit le règlement 101-2001 ;

- Le lot pour le bâtiment de l'église ne respecterait pas les normes minimales d'implantation quant aux marges de recule arrière du bâtiment (charnier) soit 0,4 mètre vs 6 mètres tel que le prévoit le règlement 101-2001. Cependant, le comité du cimetière s'engage à déplacer le charnier ce qui modifiera la marge de recule arrière du bâtiment (église) à 4,39 vs 6 mètres tel que le prévoit le règlement 101-2001 ;

CONSIDÉRANT QUE les autres paramètres (superficie et frontage) respectent le règlement municipal de lotissement 102-2001 ;

CONSIDÉRANT QUE la demande de dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété ;

Il est proposé par M. Claude Sévigny, appuyé par M. Frédéric Landry

QUE le Conseil municipal de Chartierville accorde la dérogation mineure déposée par Mme Suzanne Roy représentante de la Fabrique Saint-Joseph des Monts communauté de Chartierville ci-haut décrite et ce, conformément au plan de l'arpenteur-géomètre M. Danick Lessard, dossier 34320cad0, daté du 6 février 2024.

Adopté à l'unanimité

24-4069

8.9. Résolution – Appui financier Place aux jeunes

Il est proposé par Mme Joane Dubé, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accorde un appui financier de 72,65 \$ à Place aux jeunes Haut-Saint-François afin de soutenir la réalisation de leurs activités.

Adopté à l'unanimité

24-4070

8.10. Résolution – FRR 2 – Ameublement

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 2 du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU QUE la Municipalité de Chartierville désire présenter un projet pour l'achat et l'aménagement d'ameublement afin de bonifier ses aires de loisirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

– Le conseil de la municipalité de Chartierville s'engage à participer au projet pour l'achat et l'aménagement d'ameublement afin de bonifier ses aires de loisirs et à assumer une partie des coûts;

– Le conseil de la municipalité de Chartierville autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 2 du Fonds régions et ruralité;

– Le conseil autorise Mme Pamela Blais directrice générale et greffière trésorière à déposer une demande d'aide financière dans la cadre de cet appel à projet. Et sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière, le maire ou la directrice générale.

Adopté à l'unanimité

24-4071

8.11. Résolution – Budget activité lancement de la politique MADA et familles

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par Mme Joane Dubé

Que le conseil municipal de Chartierville accorde un budget de 1 500 \$ pour la préparation et l'exécution de l'activité de lancement de la politique MADA et famille;

Que cette activité sera financée par l'aide financière de Voisins Solidaire ainsi que par le montant reçu du Ministère des affaires municipales et de l'habitation, *transfert ponctuel aux petites municipalités*, si nécessaire.

Adopté à l'unanimité

24-4072

8.12. Résolution – Location de salle gratuite et publication – Projet Janis Lavoie

Attendu que le conseil municipal a reçu une demande pour la location gratuite d'une salle communautaire et pour la publication gratuite d'un événement privé «Vide garde-robe» organisé par Mme Janis Lavoie;

Attendu que Mme Lavoie souhaite louer des tables à 20 \$ dans le cadre de son activité et que celle-ci s'engage à remettre l'argent amassé par la location des tables au Comité du Père Noël de Chartierville;

Il est proposé par M. Simon Lafrenière, appuyé par Mme Joane Dubé

Que le conseil municipal de Chartierville accorde la gratuité de la salle à Mme Janis Lavoie pour son activité de «Vide garde-robe» ainsi que la publication de son activité dans un prochain bulletin publié par la municipalité, car celle-ci s'engage à remettre l'argent amassé à un organisme de Chartierville.

24-4073

8.13. Résolution – Balayage des rues et des ponts municipaux

Il est proposé par M. Jean Bellehumeur, appuyé par Mme Lise Bellehumeur

Que le conseil municipal de Chartierville accepte l'offre de service présenté par Myrroy Division Estrie inc. au coût de 995 \$ taxes en sus, pour le balayage des rues municipales asphaltées, des ponts sur le rang Saint-Paul et 10^e rang ainsi que pour le stationnement du centre communautaire.

Adopté à l'unanimité

24-4074

8.14. Résolution – Répartition budget loisirs

Il est proposé par M. Frédéric Landry, appuyé par M. Simon Lafrenière

Que le conseil municipal de Chartierville accorde un budget de 1 460 \$ pour l'activité du Souper Cabane à sucre et de 8 000 \$ pour les activités de la Fête Nationale ;

Que les coûts pour l'achat de nourriture de l'activité du Souper Cabane à sucre soient inscrits au poste de grand livre Loisirs – Activités repas étant donné la vente de billets pour le souper.

Adopté à l'unanimité

9. Période de questions :

La période de question ouvre à 19 h 37 :

1. Qu'advient-il du projet d'installation de panneaux pour les numéros civiques?
2. Qu'advient-il du projet d'installation de radar?
3. Que comprend le projet d'ameublement présenté au FRR2?
4. Qu'en est-il des possibilités pour le remplacement du dépanneur à Chartierville?
5. Est-ce que les citoyens ont de nouveau accès à un bac pour la styromousse?
6. Existe-t-il des règlements pour l'encadrement des chiens?
7. Avez-vous statué sur l'offre présentée par la SPA?
8. Serait-il possible de faire ramasser les déchets au bâtiment appartenant à Bell?
9. Prévoyez-vous réparer l'asphalte sur la rue Verchères?

La période de question est close à 19 h 51.

10. Affaires nouvelles :

Aucune affaire nouvelle n'est présentée.

11. Levée de la séance :

24-4075

La séance est levée à 19 h 52 par M. Frédéric Landry.

Denis Dion
Maire

Paméla Blais
Directrice générale et greffière trésorière

